

**Mairie D'ORGNAC SUR VEZERE**

886, route de la Mairie - Le Roulet 19410 ORGNAC SUR VEZERE

☎ 05.55.98.94.01 ✉ mairie.orgnac@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE N° 2026-014**PORTANT AUTORISATION DE CIRCULATION DES VEHICULES POLYBENNES ET BENNES A ORDURES MENAGERES DU SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE**

Le Maire de la Commune d'ORGNAC-SUR-VEZERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de la Région de Brive ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la circulation des véhicules du SIRTOM sur les voies communales afin d'assurer la collecte des déchets ménagers dans des conditions normales de service public ;

Considérant la demande formulée par le SIRTOM pour la circulation permanente des véhicules de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de la commune ;

A R R E T E

Article 1 : Les véhicules polybennes et bennes à ordures ménagères du SIRTOM pouvant aller jusqu'à 32 tonnes sont autorisés à circuler sur l'ensemble des voies communales de la commune d'Orgnac-sur-Vézère afin d'assurer la collecte des ordures ménagères, des colonnes enterrées, des points d'apport volontaire et de tout autre équipement de collecte géré par le SIRTOM.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour les besoins du service public de collecte des déchets ménagers, sous réserve du respect des dispositions du Code de la route et des règles de sécurité applicables.

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace tout arrêté antérieur ayant le même objet.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Présidente du SIRTOM de la région de Brive
- Monsieur le Préfet de Tulle
- Groupement des Brigades de gendarmerie de Vigois et de Lubersac.

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat dans le département le/...../..... – réception du/...../.....
Affichage le/...../.....
Notification aux intéressés le/...../.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211915400-20260730-AR2026-014-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2026

ORGNAC-SUR-VEZERE, le 30 juillet 2026
Le Maire, Sébastien SAGNE

